



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

CHARTRE QUALITÉ

Dordogne Périgord LE DÉPARTEMENT

Liste des Bureaux d'Étude adhérents

1^{er} mars 2025

Avec le soutien
financier de



Dordogne
PÉRIGORD

LE DÉPARTEMENT dordogne.fr



Le département de la Dordogne est situé à l’affleurement de plusieurs horizons géologiques différents. Par conséquent, la nature des sols peut varier d’une parcelle à l’autre voire au sein de la même parcelle.

En Assainissement Non Collectif (ANC) la filière de traitement doit être adaptée à la taille de l’habitation, à la surface disponible et à la nature des sols. Aussi, le Service Public d’Assainissement Non Collectif (SPANC) doit s’appuyer sur une étude de sol réalisée par un bureau d’études spécialisé afin de s’assurer du bien-fondé de la filière proposée et de la justification de son coût, l’impact financier pour l’usager pouvant être important.

Le Département de la Dordogne, en concertation avec l'Agence de l'Eau, les SPANC et les bureaux d’étude propose de mettre en application une Charte qualité disponible sur le site internet du Conseil départemental (www.dordogne.fr rubrique Environnement / Assainissement Non Collectif)

L'étude de conception à la parcelle consiste à trouver la meilleure adéquation entre le projet du maître d’ouvrage et les caractéristiques de la parcelle et de son environnement avec comme objectif premier, la protection de la santé publique, de la qualité des ressources en eau et le fonctionnement pérenne du système.

Le bureau d’études, par son adhésion volontaire, s’engage à :

- prendre en compte les souhaits des maîtres d’ouvrage tout en protégeant la santé publique et la salubrité
- disposer des assurances civiles et décennales nécessaires pour exercer sa mission,
- respecter la réglementation, les normes en vigueur et le cahier des charges de la Charte,
- rechercher la solution optimale d’ANC d’un point de vue « technico-économique »,
- définir les caractéristiques du dispositif d’ANC le plus adapté à l’usage, à l’immeuble et à la parcelle,
- se tenir à disposition du SPANC afin de lui fournir toutes les informations et explications sur les études réalisées.

Pour tout renseignement ou question éventuelle vous pouvez contacter le secrétariat de la Charte assuré par le service de la gestion de l'Eau du Conseil départemental de la Dordogne au 05.53.02.56.11 ou b.aumettre@dordogne.fr

Bureau d'ÉTUDES	Représentant	Adresse	Coordonnées
Actif Sol & Ingénierie	Hamadoun THIOCARY	18 rue Denis Papin 24000 PERIGUEUX	06 17 56 12 23 contact@actifsol-ing.com
ADSA Vigouroux	Stéphane VIGOUROUX	270 rue des Droits de l'Homme 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC	05 57 43 70 04 contact@adsa-vigouroux.fr
AFGE	Yannis ARAGUAS	13 lieu dit Fauroux 33760 LUGASSON	05 57 84 07 87 06 80 33 97 41 afge.lugasson@free.fr
AL'Terre et Eau	Richard LANGLET	Ogres 24160 SAINT JORY LAS BLOUX	06 16 21 76 96 rlanglet@free.fr
APG Géotechnique	Antoine GALLOIS	200 avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES	05 53 09 77 43 07 86 11 11 64 contact@apgdiag.com
Assainiconseil	Alexis TOUSSAINT	10 allée des Girolles Le Clos de Renaurey 33290 LE PIAN MEDOC	06 60 30 13 64 toussaint@assainiconseil.fr
CJ Sol Périgord	Julien CHROBACK	Clavieras Est 24750 BOULAZAC	06 85 06 68 68 cjsolperigord@hotmail.com
EauSai	Stéphane GARCIA	89 route de St Nexans 24100 BERGERAC	06 35 24 94 59 eausai.concept@gmail.com
Optisol	Stella DAGASSAN	14 rue de Chandos 24700 MONTPON MENESTEROL	05 53 82 67 36 06 43 63 89 98 agence24@be-optisol.fr
SHE	Sarah BERTAUX	ZAE La Font Pinquet 13 rue Alphée Maziéras 24000 PERIGUEUX	05 53 45 53 20 she@she.fr
SILVEO	Benjamin POILVET	234 route de Couzavall 46240 CŒUR DE CAUSSE	06 76 09 98 98 benjamin.poilvet@silveo.fr
SOND&EAU	François HACQUARD	215 rue du Cabarot 16410 GARAT	05 45 61 34 18 06 32 39 02 08 contact@sond-et-eau.fr